

JUIN 2023

SOMMAIRE

Р	réambule	03
СНАР	TITRE I	
l'ENG	GAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT	
	ALEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM	04
1.	. Une politique d'engagement reposant sur notre philosophie GREaT	05
2		06
3.	Périmètre d'engagement et identification des entreprises à engager	07
4.	Nos modalités d'action	08
5.	. Une stratégie d'escalade globale	10
СНАР	PITRE II	
UN M	ODUS OPERANDI TRANSVERSAL, PLEINEMENT ARTICULÉ	
AVEC	LES AUTRES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION	11
1	. Une gouvernance favorisant la transversalité	12
2.	0.0	14
3.	et de gestion des controverses . Exercice de nos droits de vote en assemblées générales	17
CHAP	PITRE III	
	THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT: UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT	
ARTIC	CULÉE AVEC NOS POLITIQUES THÉMATIQUES ISR	19
1	. Engagements sur la gouvernance des entreprises	20
2	. Engagements sur le climat	22
3.		26
4.	Engagements sur les droits humains	30
CHAP	PITRE IV	
	ACTIONS DE PLAIDOYER ET PARTENARIATS	
AVEC	LES ACTEURS DE PLACE	32
СНАР	PITRE V	
	ION DES CONFLITS D'INTÉRÊT	36
ULUI	ION DEG CONTESTO D'INTESTES	30
CHAF	PITRE VI	
TRAN	SPARENCE SUR NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	37



Nous, LBP AM et Tocqueville Finance SA (TFSA) — ie. le Groupe LBP AM — avons fait le choix stratégique d'une implication active auprès des entreprises que nous accompagnons financièrement à travers nos décisions d'investissement, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable. Ce dialogue est notamment un vecteur au service de l'amélioration de la performance climatique de nos portefeuilles et un levier de mise en œuvre de notre ambition en faveur de la neutralité carbone de nos portefeuilles.

Par-delà notre conviction interne, nos clients, particuliers comme institutionnels, souhaitent que leurs placements contribuent à un impact sociétal positif et s'attendent à ce qu'en tant que gestionnaire responsable, nous conduisions un dialogue actif et constructif auprès des entreprises détenues en portefeuille pour appuyer l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

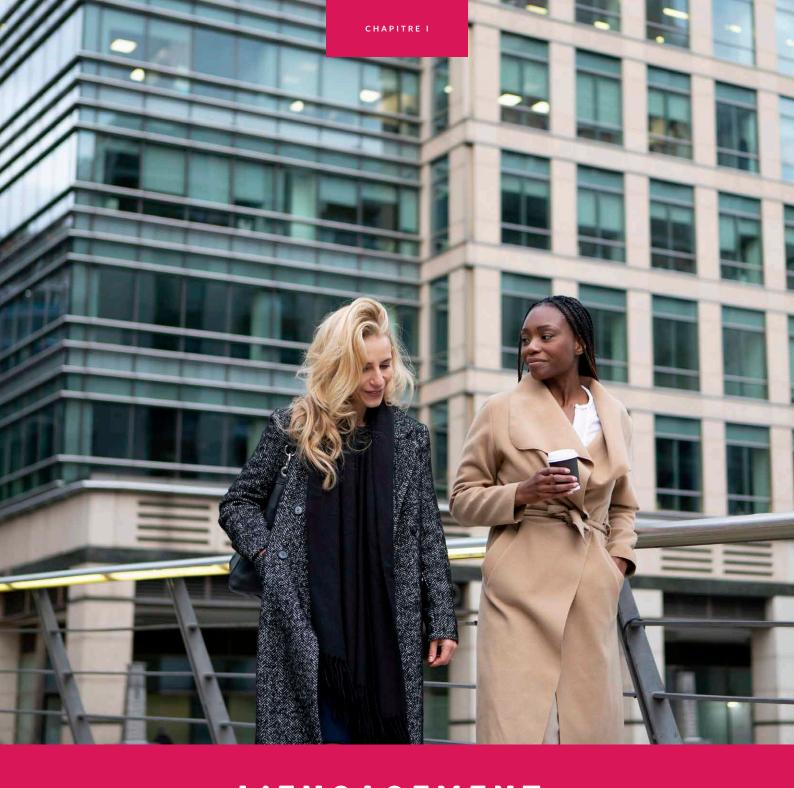
Les principaux objectifs, le périmètre, et les modalités usuelles de conduite des procédures des engagements sont formalisés dans cette politique globale d'engagement actionnarial, complétée de nos politiques thématiques ISR, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur des enjeux et secteurs spécifiques.

Les principes de cette politique ont vocation à s'appliquer de manière indépendante à chacune des deux sociétés de gestion du Groupe LBP AM. La politique de LBP AM et celle de TFSA respectivement sont appliquées de manière identique à l'ensemble des OPC relevant de leur périmètre.

Nous rendons compte de l'exercice de cette politique notamment par le biais de la publication annuelle d'un rapport d'engagement pour le Groupe LBP AM, afin de rendre compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote.

Information:

Conformément aux dispositions des articles R. 533–16 et L. 533–22 du Code Monétaire et Financier et aux exigences relatives à La stratégie d'engagement du décret n° 2021–663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533–22–1 du Code Monétaire et Financier, le Groupe LBP AM s'est doté d'un dispositif propre à son engagement actionnarial. La présente politique répond également aux exigences du décret n° 2019–1235 du 27 novembre 2019 transposant La directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.



L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM

1

Une politique d'engagement reposant sur notre philosophie GREaT

L'engagement est une pratique qui consiste à **inciter les entreprises à améliorer leurs politiques et pratiques en matière de durabilité, c'est à dire sur les sujets ESG** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), en échangeant avec ces derrières afin de comprendre leur pratiques et enjeux et en formulant des axes d'amélioration. L'engagement actionnarial est un pilier clé de la mise en œuvre notre stratégie ISR.

Afin d'établir les thématiques ESG clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies, notre politique d'engagement s'appuie, à l'instar de nos autres leviers ISR, sur les quatre piliers de note méthode propriétaire d'analyse ESG: GREaT.



La présente politique globale d'engagement décrit les modalités d'identification des sociétés à engager, les modalités usuelles de conduite de ces engagements, la stratégie d'escalade éventuelle en l'absence de résultats ainsi que les thématiques ESG d'engagement.

En cohérence avec les objectifs de durabilité de nos fonds, notre politique d'engagement s'articule également autour de **nos politiques ISR thématiques**, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur différentes thématiques:

- ► Politique de vote gouvernance
- Politique biodiversité
- Politique charbon
- Politique pétrole et gaz
- Politique d'exclusion

2. **Nos objectifs, nos convictions**

Le Groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.

C'est pourquoi notre **politique d'engagement constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable**, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion, la gestion des controverses et l'investissement thématique.

Le dialogue, notamment actionnarial, que nous engageons avec les sociétés, vise un double objectif:



Mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner notre compréhension des éléments publiés en matière de durabilité.



Nous cherchons à la fois à encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés, ainsi que le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

L'objectif n'est pas de faire de l'ingérence dans la stratégie des entreprises ou de chercher un siège au conseil d'administration, mais bien, en tant que partie prenante externe, d'inciter les entreprises à continuellement améliorer leurs politiques et pratiques pour qu'elles s'inscrivent dans une trajectoire durable. Nous définissons cette dernière dans une logique de double matérialité, en tenant compte des risques et opportunités que font peser les activités de l'entreprises sur l'environnement et les enjeux sociaux, et de la manière dont la gestion de ces enjeux influence la performance économique et financière de long terme de l'entreprise.

3.

Périmètre d'engagement et identification des entreprises à engager

La politique d'engagement du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et TFSA. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement actionnarial sont menées au nom du Groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

L'identification des sociétés à engager tient compte de plusieurs facteurs :

- Notre poids au capital de la société, qui détermine en partie notre pouvoir d'influence;
- Le poids que notre investissement dans la société représente pour le Groupe LBP AM, qui détermine notre niveau d'exposition aux risques;
- Le degré d'importance et de matérialité d'une controverse ESG (cf. politique normative);
- L'importance de la thématique d'engagement vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise (notion de secteur à enjeux/risque au regard d'un enjeu);
- Les opportunités d'engagement qui peuvent se présenter via les initiatives de place.

Concernant les valeurs mobilières, les engagements sont menés à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises, pour l'ensemble des détentions.

La politique d'engagement peut également porter sur les actifs réels et privés, déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

4. **Nos modalités d'action**

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR », ainsi que les gérants de portefeuilles échangent régulièrement avec le management et/ou les équipes spécialisées des sociétés dans lesquelles le Groupe LBP AM investit.

Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :



Le dialogue et l'engagement en bilatéral avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des rendez-vous émetteurs. Le Groupe LBP AM peut solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises pour évoquer des thématiques particulières, en application de nos politiques. Les équipes peuvent également être spontanément sollicités par les sociétés pour apporter des retours sur des thématiques définies par ces entreprises, par exemple dans le cadre de la préparation des assemblées générales. Nous profitons de ces sollicitations pour présenter nos attentes en termes de bonnes pratiques, par exemple de gouvernance.

L'engagement collaboratif, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Le Groupe LBP AM adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques ISR. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Le Groupe LBP AM peut s'impliquer dans un rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives.

Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans les cadres spécifiques des assemblée générales d'une part et d'autre part d'un processus de gestion des controverses :





Echanges dans le cadre des AG: des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative du Groupe LBP AM afin d'encourager les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques ESG. Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ISR des actionnaires auprès des entreprises, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou encore d'association des salariés à la gouvernance, par le biais de l'exercice formel des droits de vote mais également par le biais de questions adressées aux dirigeants de la société.

Echanges dans le cadre de l'évaluation et gestion des controverses: le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises lorsqu'il identifie qu'elles font l'objet d'une controverse, afin d'investiguer la qualité des politiques et procédures mises en place par la société sur un enjeu particulier et le cas échéant formuler des propositions destinées à mettre un terme et à prévenir la récurrence des impacts négatifs des pratiques de l'entreprise, pour la société et pour sa propre performance. Ce dialogue se différencie du dialogue régulier sur l'évolution holistique des sociétés, dans la mesure où il s'attache le cas échéant à faire évoluer la politique ou les pratiques de l'entreprise sur un sujet spécifique sur lequel LBP AM identifie un faisceau d'indices témoignant d'un impact négatif particulier, par exemple en suggérant la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques sur cet enjeu.

La démarche d'engagement du Groupe LBP AM s'inscrit dans la durée. Le Groupe LBP AM souhaite évaluer dans le temps les changements dans les pratiques des entreprises, en étant conscient du fait que les progrès constatés le sont souvent dans la durée, et peuvent avoir différentes motivations (pression réglementaire, demande interne, mobilisation de la société civile, engagement des investisseurs, etc.). Ce suivi est réalisé plus particulièrement pour les actions d'engagement ciblé, pour donner suite à des controverses ou sur des thématiques prioritaires pour LBP AM.

Les échanges peuvent prendre la forme :

- de dialogue en direct
- et/ou de courriers/mails formalisant des retours, interrogations et recommandations du Groupe LBP AM.

5. **Une stratégie d'escalade globale**

Lorsque le dialogue ne porte pas de fruits, le Groupe LBP AM peut utiliser des outils supplémentaires dits « d'escalade ». Nos leviers d'escalade se regroupent en trois catégories: les leviers de dialogue renforcé, les actions publiques en assemblée générale, ou les actions relevant de pratiques de gestion.

Dialogue renforcé

- **Envoi de courriers** à l'entreprise, le format écrit ayant souvent plus d'impact qu'un échange oral
- Collaboration avec d'autres investisseurs ou des initiatives de place (dit engagement collaboratif)
- Opposition à des résolutions soumises par le conseil lors de l'assemblée générale et expliquer à l'entreprise les raisons de ce vote

Actions publiques en AG

- **Pré-déclaration d'une intention de vote** à une résolution en assemblée générale
- **Soumission de questions écrites** ou orales lors de l'assemblée générale
- Dépôt de résolution en assemblée générale

Leviers de gestion interne au Groupe LBP AM

- Dégradation de la note propriétaire GREaT
- Allégement de la position en portefeuille
- **Mise sous surveillance** de l'entreprise, correspondant à l'interdiction de procéder à de nouveaux investissements
- **Désinvestissement**, lorsque l'engagement aboutit à un constat d'échec: absence d'actions correctives satisfaisantes, faible ouverture au dialogue, etc.



UN MODUS OPERANDI TRANSVERSAL, PLEINEMENT ARTICULÉ AVEC LES AUTRES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION

Une gouvernance favorisant la transversalité

Les actions d'engagement et de dialogue sont conduites par les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR », ainsi que les gérants de portefeuilles. Le Groupe LBP AM a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement actionnarial.

Nos analyses ESG et fondamentales, nos messages actionnariaux, nos pratiques de vote en assemblée générales et notre sélection de titres s'articulent étroitement.

Cela est notamment dû à une organisation des processus de gestion et des équipes destinée à encourager la transversalité des perspectives et l'articulation des leviers, via:

- L'intégration des perspectives financières et de développement durable au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable:
- La possibilité de modifier, selon une procédure et des motifs strictement encadrés, les notations ISR d'un titre pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue à l'occasion de ce dialogue;
- La conduite intégrée du dialogue stratégique, financier et ISR par les gérants de portefeuilles du Groupe LBP AM;
- La sollicitation organisée et systématique de l'opinion de gestion pour les votes et les engagements les plus significatifs du Groupe LBP AM;
- La participation des gérants de portefeuilles et des analystes fondamentaux à l'actualisation des politiques d'engagement et de vote du Groupe LBP AM, approuvées respectivement par le Comité Finance Durable et le Comité de Gouvernance.
- Création de comités transverses destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement



Le suivi des campagnes d'engagement est réalisé lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et le cas échéant des comités GREaT.

Le comité GREaT est en charge de suivre et piloter le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion du Groupe LBP AM, définies par son Comité Finance Durable. Il assure en particulier:

- Des points d'étape réguliers sur les campagnes d'engagement transversales, délibère sur la sélection des modalités d'escalade sur les engagements les plus significatifs pour le Groupe LBP AM, assure le suivi des sociétés engagées au titre des watchlists (controverses normatives et de matérialité ISR), et délibère sur la participation à de nouvelles initiatives d'engagement.
- Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'exclusion. Les watchlists normative et de matérialité sont communiquées au comité. Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative (politique biodiversité, politique d'exclusion normative et spécifique) sont présentés pour délibération du comité.

INSTANCES DE DÉCISION ET DE DILIGENCES

COMITÉ FINANCE DURABLE

Valide l'élaboration et actualisation de la politique d'exclusion et des politiques thématiques ou sectorielles associées du Groupe LBP AM.



COMITÉ GOUVERNANCE

Valide l'élaboration et actualisation de la politique de vote en assemblées générales.



COMITÉ GREAT

Pilote le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion, en statuant, selon les conditions spécifiques exprimées dans les différentes composantes de la politique d'exclusion, sur:



- L'adoption des recommandations d'actions de gestion normatives (engagement, forçage de note (« override »), suspension, exclusion, réintégration)
- Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative (biodiversité, déforestation, normative, spécifique)
- Les listes d'exclusions élaborées de manière strictement quantitative (exclusions règlementaires, tabac, jeu d'argent, charbon thermique, pétrole et gaz)

COMITÉ ESG HEBDOMADAIRE

Priorise et organise les diligences renforcées, sur la base de listes de surveillance définies pour le Groupe LBP AM à partir d'une veille sur l'univers investissable:



- Réalisation de diligences qualitatives afin d'appréhender respectivement le risque pour la performance financière de la société issu de mauvaises pratiques ESG (liste de surveillance matérialité) ou le risque de non respect des principes normatifs auxquels nous adhérons (liste de surveillance normative)
- Formalisation d'une recommandation d'action de gestion (engagement, forçage de note « override », suspension, exclusion, réintégration)

Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes de LBP AM, le Groupe a lancé le développement d'une plateforme d'engagement interne transversale facilitant ainsi:

- La coordination et traçabilité de la préparation et du suivi des engagements;
- La production de rapport (rapports d'engagement, de mandats, réponses à des appels d'offres, rapports actionnaires et enquêtes de place)

2

Articulation de nos actions d'engagement, d'exclusion et de gestion des controverses

Le Groupe LBP AM a mis en place une politique d'exclusion qui recoupe des exclusions réglementaires, sectorielles et normatives.

SYNTHÈSE DES EXCLUSIONS

EXCLUSIONS SECTORIELLES



Jeux d'argent *Exclusion du secteur.*



Tabac

Exclusion du secteur.



Charbon thermique

Au sein des secteurs miniers et utilities, exclusion des sociétés n'ayant pas de plan de sortie pilotée ou développant de nouveaux projets et sociétés de services significativement exposées.



Pétrole et gaz

Au sein du secteur, entreprise dont le CA est exposé aux énergies non conventionnelles, et entreprises n'ayant pas engagé une transition énergétique.



Biodiversité

Au sein des secteurs à fort impacts (énergie; agro-alimentaire, boissons, tabac; matériaux; transport; services et infrastructures publics) exclusion des acteurs ayant l'impact le plus négatif et ne démontrant pas la mise en œuvre de moyens pour le réduire.



Déforestation

Au sein des secteurs exploitant les principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao), exclusions des entreprises qui ne sont pas dotées de politique anti-déforestation, engagements, feuille de route et reporting en la matière en alignement avec l'« Accountability Framework ».

- * Mise en œuvre spécifique par LBP AM et TFSA de la réglementation en vigueur.
- ** Selon l'analyse de LBP AM et TFSA, GREaT : Gouvernance, Ressources naturelles et humaines, transition Energétique, Territoires.

EXCLUSIONS RÉGLEMENTAIRES



Armes controversées

Entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires, phosphore blanc.



Instruments spéculatifs sur matières premières agricoles*



Pays dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme*

EXCLUSIONS NORMATIVES



Entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives

les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ou les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, lorsque le Groupe LBP AM juge que l'exclusion s'agit du meilleur levier pour réduire le risque de violations continues et futures des normes.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES



Entreprises mal évaluées sur une dimension ISR** pouvant présenter un impact matériel pour l'entreprise.

Engagement

Le Groupe LBP AM privilégie l'engagement avec les entreprises pour faire évoluer les pratiques au sein de l'économie réelle, selon un cadre d'attentes clair et transparent appliqué à l'ensemble des encours sous gestion.

Exclusions

Néanmoins, des exclusions sont établies afin de limiter l'exposition du Groupe LBP AM à des émetteurs dont les activités ou les pratiques :

- ne sont pas compatibles avec notre vision d'une économie responsable,
- et dont nous estimons qu'elles sont **peu susceptibles** d'évoluer.

Reposant sur un cadre de règles et d'analyse commun, ces décisions sont prises, pour chaque SGP respectivement, par le biais de délibérations distinctes.

Le Groupe LBP AM peut ainsi décider d'exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent ou contribuent à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM.

Conformément au Principe 19 des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (UNGP), avant que le Comité GREaT ne prenne la décision d'exclure une société, il doit examiner si d'autres mesures, telles que l'engagement actionnarial, pourraient être plus adaptées afin de réduire le risque de violations continues des normes. À cette fin, le Comité GREaT statue sur l'exclusion, le gel, une réévaluation de la notation et/ou l'engagement de l'entreprise. Il fonde sa décision sur:

- une évaluation de la sévérité de l'impact sur les droits humains, l'environnement, la santé et la sécurité ou la gouvernance;
- la robustesse des politiques et procédures de diligence raisonnable de l'entreprise;
- les mesures correctives et de remédiation prises par l'entreprise;
- le lien entre l'entreprise et la violation;
- l'effet de levier potentiel et la capacité d'engagement effectif du Groupe LBP AM avec l'entreprise concernée.

Ces analyses sont conduites selon le processus ci-après:

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION NORMATIVE



1. Identification d'une controverse ou d'un risque d'impact sévère sur les droits humains, l'environnement ou la bonne gouvernance.

Analyse quantitative, via des fournisseurs de données spécialisés (ISS, Moody's, MSCI...) et qualitative, par les experts de l'équipe Solutions ISR, se basant sur des sources de données et d'informations externes (Business & Human Rights Resource Centre, ONG, universités, centres de recherche, presse...).

2. Présentation de l'émetteur, de la controverse ou du risque en Comité ESG, qui priorise et organise une diligence approfondie.



- 1. Analyse par un trinôme multipartite (Solutions ISR, Recherche Fondamentale, Gestion)
 - La gravité et l'étendue de la violation ou du risque saillant, ainsi que la remédiation apportée par l'entreprise
 - La probabilité de violations futures des normes
 - La diligence raisonnable mise en œuvre au sein de l'entreprise
 - L'effet de levier du Groupe LBP AM sur l'entreprise
- 2. Rédaction d'une Recommandation pour délibération du Comité GREaT.



Le Comité GREaT, se fondant sur les résultats de la diligence renforcée sur l'émetteur et sur la recommandation du trinôme d'analyse, statue sur l'application des mesures suivantes:

Mise sous surveillance renforcée: émetteur placé sous surveillance, sans exclusion. Un suivi est effectué en Comité.

Dégradation des notes ISR de l'émetteur: la dégradation permet de tenir compte des résultats de la diligence renforcée et d'adapter les décisions d'investissement en conséquence.

Engagement bilatéral ou collectif avec l'émetteur

Suspension : émetteur placé sous surveillance, sans exclusion. Suivi effectué en Comité

Exclusion: interdiction de détention; titres à céder sous un mois (trois si dérogation spéciale)

Le Comité GREaT procède à la revue de la liste d'exclusion normative et peut nommer un trinôme pour revue d'un émetteur exclu.

3. **Exercice de nos droits de vote en assemblées générales**

La détention d'actions donne le droit de participer aux assemblées générales (AG) organisées par les sociétés émettrices d'actions. LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance SA (TFSA) ie. le Groupe LBP AM considèrent que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans leur politique de vote. L'exercice des droits de vote s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie d'engagement du Groupe LBP AM et peut constituer un levier de formalisation de l'expression de ses attentes actionnariales.

Le Groupe LBP AM peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil dont elle estime que la mise en œuvre est susceptible de contribuer à une amélioration des pratiques ESG (Environnementales, Sociales ou de Gouvernance) au sein de l'entreprise, y compris en participant à leurs dépôts à l'ordre du jour.

L'exercice de nos droits de vote en AG est l'occasion d'engager un dialogue avec les entreprises dans lesquelles le Groupe LBP AM investi pour le compte des OPC gérés, sans néanmoins exercer une influence notable sur la gestion de ces entreprises.

LBP AM a formalisé depuis 2008, **une politique de vote** qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires. Un guide de vote interne détaille les règles techniques d'application de la politique notamment au regard de spécificités d'application locales.

La politique de vote est mise en œuvre par LBP AM pour LBP AM et sa filiale TFSA. Elle est appliquée de la même manière pour l'ensemble des OPC (FCP et SICAV) ouverts au public, ainsi que pour les fonds dédiés et les mandats pour lesquels le client en a fait la demande. LBP AM appliquera alors sa politique de vote, sauf clause contraire.



Organisation de l'exercice des droits de vote

La coordination des votes est assuré e par l'équipe « Solutions ISR » de LBP AM, rattachée à la Direction de la Gestion. Elle s'appuie sur :

- des recommandations établies par deux bureaux de conseil en gouvernance reconnus qui fournissent des analyses dédiées à LBP AM en application de sa propre politique de vote : Institutional Shareholder Services (ISS) et Proxinvest ;
- les recommandations de l'Association Française de la Gestion financière (AFG).

Une analyse qualitative renforcée, avec les gérants et analystes, est réalisée sur certaines typologies de résolutions ESG ainsi que pour les AG de sociétés considérées comme prioritaires.

Plusieurs fonctions, telles que la conformité et le contrôle interne, interviennent également dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion des conflits d'intérêts de cette politique.

Périmètre de vote en assemblées générales

En 2023, le Groupe LBP AM a pris l'engagement d'exercer les droits de vote pour les sociétés, quelle que soit leur région :

- En fonction du montant absolu investi dans les sociétés, de sorte **qu'au moins 98 % du total des encours actions soient votés***;
- Ainsi que pour les sociétés où l'ensemble des OPC du Groupe LBP AM déteint au moins 0,2% du capital.

Le Groupe LBP AM considère qu'il s'agit d'un niveau à la fois significatif en termes de représentativité des encours, et pertinent au regard de notre capacité d'analyse et de dialogue. Toutefois, considérant que l'exercice des droits de vote est un levier essentiel de sa stratégie d'engagement actionnarial, le Groupe LBP AM fait le choix d'augmenter annuellement son niveau de participation aux AG afin d'ici, à 2025, exercer pleinement ses droits de vote exerçables.



^{*} Pour des raisons pratiques, et pour tenir compte des mouvements opérés dans les OPC, le calcul des détentions est réalisé au début de chaque mois.



NOS THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT: UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ARTICULÉE AVEC NOS POLITIQUES THÉMATIQUES ISR

1. Engagements sur la gouvernance des entreprises

La gouvernance d'entreprise se définit comme un système déployé dans l'objectif de diriger et de contrôler l'entreprise de la manière la plus optimale, tout en protégeant les intérêts des parties prenantes, dont ceux des actionnaires, dans une logique d'équilibre de la répartition des pouvoirs. Nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise, sont développées dans notre politique de vote et portent principalement sur les thématiques suivantes:

- Affectation du résultat et partage de la valeur: le Groupe LBP AM porte une attention particulière au partage de la valeur. La répartition des bénéfices et la rémunération des actionnaires ne doivent pas se faire au détriment de la solidité financière de la société, des besoins d'investissement pour son développement à long terme et de la rémunération de l'ensemble des parties prenantes.
- Opérations sur le capital: La plus grande transparence est attendue sur les conditions et les motivations des résolutions présentées pour augmenter le capital, en particulier lorsqu'elles prévoient la suppression du droit préférentiel de souscription (DPS). Des précautions sont nécessaires dans la mesure où les actionnaires sont contraints de subir une dilution de leur participation.
- Structure du conseil d'administration ou de surveillance: l'équilibre des pouvoirs est un des principes fondamentaux d'une bonne gouvernance. Le Groupe LBP AM encourage les sociétés à mettre en place des contre-pouvoirs compétents et indépendants, afin d'assurer un contrôle efficace de la gestion et de créer les conditions d'une performance dans la durée. Nous portons ainsi une attention particulière à la composition des comités du conseil, aux compétences des administrateurs, à la diversité des administrateurs siégeant au conseil, à l'éthique et la responsabilité environnementale et sociale des administrateurs.
- Rémunération des dirigeants et des administrateurs non exécutifs: le Groupe LBP AM attend que la rémunération des dirigeants soit transparente, équilibrée, liée à la création de valeur financière et extra-financière sur le long terme et respectueuse de la cohésion sociale. Le Groupe LBP AM favorise la modération des rémunérations via la mise en place d'un plafond-référence fixé à 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise. Nous attendons également que la rémunération variable intègre de critères ESG et que l'entreprise publie ses ratios d'équité, qui indiquent les écarts entre la rémunération des dirigeants et les salaires des salariés.
- ▶ Droit des actionnaires: Le Groupe LBP AM est favorable à l'actionnariat de long terme, source de stabilité et facteur de développement pour les entreprises. Nous soutenons ainsi la création de droits supplémentaires pour les actionnaires de longue durée, à travers le versement d'un dividende majoré ou de droits de vote double. Toutefois, lorsque la mise en place de droits de vote multiples n'a pas vocation à fidéliser l'actionnaire, le Groupe LBP AM s'attend à ce qu'une voix soit accordée par action détenue, afin que les droits de vote des actionnaires soient directement proportionnels à leur participation financière.
- Conventions réglementées: une convention réglementée lie la société avec une partie prenante ayant une influence importante (dirigeant, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, actionnaire significatif). En raison du conflit d'intérêts qui existe par nature, les conventions réglementées font l'objet d'un contrôle renforcé.

- Commissaires aux comptes: les commissaires aux comptes ont pour mission de vérifier la régularité et la sincérité des comptes annuels, dans l'intérêt des actionnaires. Nous encourageons les sociétés à prévenir tout conflit d'intérêts dans la sélection des commissaires aux comptes, en organisant une rotation régulière et en s'interdisant de leur attribuer des missions non liées à l'audit.
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises: Nous soutenons le développement de l'actionnariat salarié et sommes favorable à l'élection de représentants des salariés au conseil d'administration et aux comités de rémunération.

La majorité des actions d'engagement portants sur la thématique de la gouvernance d'entreprise sont conduites dans le cadre des assemblées générales. L'objectif de cette démarche de dialogue et/ou d'engagement est:

- d'améliorer l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires lors des AG, en permettant aux sociétés d'apporter des informations complémentaires,
- d'améliorer les pratiques des entreprises en matière de gouvernance sur un ou plusieurs domaines cités ci-dessus, par exemple en expliquant les motivations de nos votes négatifs ou intentions de vote négatifs. Les échanges amont aux assemblées peuvent se faire à l'initiative des entreprises qui souhaitent présenter les résolutions inscrites à l'ordre du jour, ou à l'initiative de LBP AM.

Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote en AG, le Groupe LBP AM applique les principes de gouvernance qui sont détaillées dans la politique du Groupe LBP AM, et peut ainsi:

- soutenir les résolutions d'actionnaires déposées en assemblées générales et peut participer à des dépôts de résolution dont il estime qu'elles auraient une incidence positive sur la gouvernance des entreprises;
- s'opposer à certaines résolutions déposées par le management, par exemple en cas de controverses importantes en matière de gouvernance;

Annuellement, le Groupe LBP AM détermine une liste d'entreprise dites prioritaires pour lesquelles nous communiquons systématiquement les raisons de nos oppositions aux résolutions soumises au vote des actionnaires, dans un objectif d'accompagnement et de diffusion des bonnes pratiques de gouvernance.

Le Groupe LBP AM participe également à l'initiative d'engagement collaborative « du Club des 30 » français, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Groupe LBP AM est membre fondateur du chapitre français de cette initiative plus large, dont l'objectif est d'encourager les entreprises à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Nous attendons des entreprises qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour identifier et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction, et qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction. Nous demandons également aux entreprises de fournir des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise. Nous attendons aussi des preuves d'une culture d'entreprise favorable à la diversité de genre.

2. **Engagements sur le climat**

Le Groupe LBP AM, conformément à l'accord de Paris sur le climat, a l'ambition de rendre ses investissements compatibles avec un développement bas carbone et résilient au changement climatique (art. 2.1). En janvier 2021, le Groupe LBP AM a rejoint la Net Zéro Asset Manager Initiative, s'engageant ainsi à définir une trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles avec un premier point d'étape à 2030, jusqu'à atteindre la neutralité carbone de ses placements à 2050. En mai 2022, le Groupe LBP AM a ainsi établi un objectif de 80 % d'alignement de ses encours éligibles d'ici à 2030. L'engagement actionnarial avec les entreprises est un levier important d'atteinte de cet objectif, car nous souhaitons contribuer à faire évoluer les pratiques de planification écologique de ces-dernières afin de contribuer à la transformation de l'économie réelle.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à:

- Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5 °C.
- Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice.
- Evalue, réduise et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD.

Ces attentes, applicables à tous les secteurs, sont déployées selon les critères de sélection cités au point 1.3, et avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon.

Politique pétrole et gaz du Groupe LBP AM

Notre politique sectorielle sur les investissements dans les entreprises et dans les sociétés-projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, ou produits ou services associés à ces activités, directement ou comme partenaire ou actionnaire) a pour finalité de définir les principes applicables par les sociétés de gestion pour aligner d'ici 2030 leur allocation sectorielle dans le secteur du pétrole et du gaz avec leur objectif de neutralité carbone à 2050. Elle repose notamment sur un engagement actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pour leur demander d'établir et rendre publique une stratégie de transition énergétique vers la neutralité carbone claire, crédible et alignée avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux.

Cette stratégie porte sur tous les scopes d'émissions et devra notamment inclure l'adaptation du le pilotage des investissements de ces entreprises (capex, M&A) à l'enjeu de concentrer les investissements dans les champs existants et les moins émissifs. L'objectif est d'éviter d'accentuer les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas



échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaine de valeurs, d'éviter d'accroitre le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.

Elle devra également permettre de maitriser les risques physiques liés issus du changement climatique, les risques pour la biodiversité issus de leurs opérations et les risques sociaux de leur stratégie.

Les attentes du Groupe LBP AM sur les plans de transition du sont développées plus avant dans le troisième chapitre de notre politique pétrole et gaz.

Politique charbon du Groupe LBP AM

La politique charbon du Groupe LBP AM consiste à sélectionner les entreprises en fonction de leur engagement à éliminer le charbon thermique de leurs activités en accord avec les recommandations scientifiques.

Notre analyse s'appuie ainsi sur les recommandations du GIEC, qui indiquent que les producteurs d'électricité et les Groupes miniers doivent éliminer le charbon thermique de leurs activités d'ici 2030 dans les pays



de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays. Les entreprises sont classées selon trois catégories :

- Maintenir: l'entreprise a formalisé un engagement de sortie du charbon aligné avec les recommandations scientifiques
- À engager: l'entreprise a formalisé un engagement de sortie du charbon mais celui-ci n'est pas aligné avec les recommandations scientifiques. L'objectif de l'engagement est de les inciter à revoir l'échéancier de leur plan de sortie du charbon thermique, en identifiant les possibles et contournements éventuels.
- **Désinvestir:** l'entreprise n'a pas formalisé d'engagement de sortie du charbon



CRITÈRES D'ANALYSE CHARBON

5 PRINCIPAUX CRITÈRES D'ANALYSE DES ÉMETTEURS QUI GÉNÈRENT DES REVENUS À PARTIR DU CHARBON, PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ, MINES ET SERVICES



1. Est-ce que l'émetteur est impliqué dans le **développement de nouveaux projets** (centrales/mines/services)?



2. Est-ce que l'émetteur s'est engagé publiquement à éliminer le charbon dans ses activités (centrales/mines)?



3. Est-ce que l'émetteur génère plus de 20 % de CA en lien avec le charbon thermique (services)?



4. Est-ce que l'engagement de l'émetteur est aligné avec le calendrier de Climate Analytics*?



5. Est-ce que l'émetteur a **communiqué un plan de sortie détaillé par unité** fondé sur la fermeture et non la cession des actifs?

CRITÈRES DE DÉCISION

DÉSINVESTIR

- Société minière ou producteur d'électricité impliqué dans le développement de nouveaux projets.
- Société de services générant au moins 20 % de CA.

MAINTENIR

 Émetteur dont la date de sortie du charbon est alignée avec le calendrier de Climate Analytics.

ENGAGER

- Émetteur ayant **communiqué** sur une sortie du charbon mais **sans calendrier clair.**
- Le cas échéant, engagement ouvert par Solutions ISR au T1 de l'année de N avec l'objectif de statuer sur le maintien ou le désinvestissement du titre au 31/12 au plus tard.

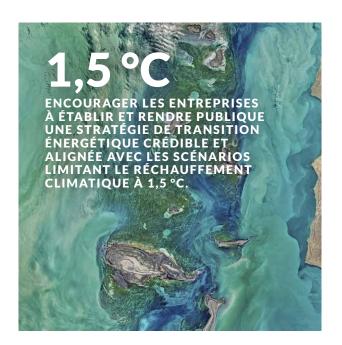
^{*} Élimination du charbon dans la production d'électricité d'ici 2030 dans l'OCDE et d'ici 2040 dans le monde

Le Groupe LBP AM exprime ses attentes relatives au climat par le biais d'un dialogue bilatéral ou collaboratif régulier et cohérent avec les sociétés investies, qui promeut tout ou partie de ces trois objectifs.

À titre d'exemple, nous participons notamment à deux campagnes d'engagement collaboratives organisées par le Carbon Disclosure Project (CDP). Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif qui gère une bases de données environnementales déclaratives pour les investisseurs, les entreprises, les États et les régions.

- La première, intitulée « **Transition Champion** » vise à améliorer la qualité des plans de décarbonation des sociétés en portefeuille.
- La seconde, « **Science-Based Targets Campaign** », vise à encourager les entreprises à s'engager auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1,5 °C. Ce dialogue **s'articule avec notre politique de vote.** Dans le cadre de cette-dernière, le Groupe LBP AM:
 - peut soutenir les résolutions d'actionnaires et peut participer à des dépôts de résolution adressant tout ou partie de ces trois objectifs climatiques;
 - peut s'opposer à certaines résolutions déposées par le management en cas de controverses importantes en matière environnementale;
 - est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale holistique des sociétés précisant ses objectifs de transition énergétique, ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie via des résolutions nommées communément « say-on-climate ».

Pour la gestion de dette d'actifs réels et privés, le Groupe LBP AM fait le meilleur effort pour inciter, de façon contractuelle, les entreprises et sociétés projet à adopter une stratégie de transition alignée avec les exigences précitées.

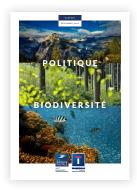


Le Groupe LBP AM est également signataire de l'initiative *Climate Actions* 100+. Cette initiative, lancée en décembre 2017 au cours du *One Planet Summit*, se donne pour mission d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.

Nous soutenons également la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) via laquelle le Groupe LBP AM s'engagement à communiquer et à rendre compte des risques climatiques.

3.

Engagements sur la biodiversité



Le Groupe LBP AM s'engage en faveur de la protection de la biodiversité par la mis en place d'une **politique sur la biodiversité.** Cette dernière repose notamment sur un engagement actif pour inciter les entreprises investies, dans les secteurs à forts enjeux, à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel.

Le Groupe LBP AM engage ainsi un dialogue avec les entreprises visant à renforcer la compréhension des enjeux et le déploiement de ses attentes en matière de gestion de la biodiversité, déclinées aux enjeux du secteur et enjeux propres de l'entreprise. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au

cours de laquelle des échanges réguliers sont organisé avec certaines entreprises, par le biais d'engagements bilatéraux ou collaboratifs.

Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise:

- Le déploiement d'un reporting selon le cadre de la TNFD et la mise en conformité avec les futures normes CSRD;
- Le déploiement des engagements et objectifs fixés par le Global Biodiversity Framework de la Convention pour la Diversité Biologique;
- Les recommandations des Groupes de Travail du Finance for Biodiversity Pledge sur l'engagement;
- Le cadre des Science Based Targets for Nature, et notamment l'analyse des pressions des principaux secteurs clés pour la biodiversité.
- Les enjeux principaux du secteur selon la base ENCORE
- Les rapports scientifiques et études d'ONG spécifiques à l'entreprise et son activité.



Nous encourageons notamment les entreprises à:

- identifier leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité et aux services écosystémiques et effectuer un reporting selon le cadre de la TNFD et les futurs standards de mise en œuvre de la CSRD;
- déployer une politique efficiente de gestion des risques, définissant des objectifs et modalités de protection-restauration-limitation de l'impact de leurs activités sur la nature; notamment mettre en place des plans de circularité et de réduction du plastique à usage unique.
- suivre la démarche des *Science Based Targets for Nature* afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité de la Convention pour la Diversité Biologique.

La déforestation étant un enjeu crucial de la lutte contre de la perdition de la biodiversité, le Groupe LBP AM a défini une démarche d'engagement actionnarial spécifique à cet enjeu:

ENJEU DE LA DÉFORESTATION



DÉFORESTATION

- Puits de carbone : les forêts jouent un rôle important de captation du CO₂, indispensable pour limiter le dérèglement climatique.
- Raisons de la déforestation: élevage, soja, exploitation forestière, huile de palme, industrie (mines, barrages, etc.).
- **Pression médiatique** particulièrement forte suite aux incendies de l'été 2019 en Amazonie, mais aussi en Asie et en Afrique.
- Risques de dégradation de la situation liés à la politique du gouvernement Bolsonaro. Exemple : décision en février 2020 d'autoriser les activités minières dans les territoires réservés aux Amérindiens.
- Risques en matière de droits humains: déplacement de populations indigènes.



MISE EN ŒUVRE DE NOTRE STRATÉGIE ISR

- Identifications des entreprises ayant un fort impact sur la déforestation sans mesures correctives
- Sources: ONGs, CDP, MSCI...



Exploitants et négociants

Proposition

 Exclusion, sauf si le groupe a mis en place une politique de prévention de la déforestation alignée avec l'Accountability Framework et appuyée de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

Motivation

- Responsabilité directe dans la déforestation
- Risque de controverse



Industriels / transformateurs

Proposition

 Exclusion, sauf si le groupe a mis en place une politique de prévention de la déforestation alignée avec l'Accountability Framework et appuyée de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

Motivation

- **Risque d'image** important (B-to-C)
- Levier important pour faire changer les pratiques des exploitants et négociants

Le Groupe LBP AM exprime ses attentes actionnariales relatif à la biodiversité par le biais d'un dialogue bilatéral ou collaboratif régulier et cohérent avec les sociétés investies.

Nous participons notamment à des initiatives **d'engagement collaboratif sur des thématiques permettant d'adresser les pressions sur la biodiversité.** En 2022 – 2023, ces campagnes d'engagements collaboratives portent sur :

- L'économie circulaire, coordonnés par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) en partenariat avec l'Institut pour l'Economie Circulaire, pour appréhender la façon dont les entreprises du SBF 120 prennent en compte le sujet de la circularité et les inciter à améliorer leurs pratiques par l'intermédiaire d'échanges avec les investisseurs.
- La préservation de la biodiversité dans la production de matières premières, coordonnés par le CERES, et déclinés sur les enjeux de l'utilisation des terres, de la surexploitation des ressources et de l'impact sur le changement climatique, engendrés par la déforestation et la perte de biodiversité, notamment au sein de la chaîne d'approvisionnement.
- La production responsable de matières premières, coordonnés par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), afin de promouvoir la lutte contre la déforestation, la transparence et le suivi de la chaîne d'approvisionnement, et le respect des droits humains.
- La transition du secteur agro-alimentaire, coordonnés par le Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR) sur la base d'études annuelles réalisées par ce réseau, sur les thématiques suivantes:
 - **Protéines durables**, pour une diversification et végétalisation de la gamme de produits et la mise en place de bonnes pratiques pour l'élevage. Le Groupe LBP AM est par ailleurs devenus, signataires du « *Cerrado Statement* » contre la déforestation.
 - Aquaculture durable, pour l'amélioration de la qualité de la nourriture aquacole dans le secteur du saumon et des crevettes.
 - Pharmaceutique animale et utilisation d'antibiotiques et antimicrobiens: signataires du « Statement on Antibiotics Stewardship » en faveur d'une utilisation responsable des antibiotiques dans la pharmaceutique animale, le Groupe LBP AM échange avec les entreprises produisant des substances pharmaceutiques dédiées à l'élevage.
 - **Biodiversité et pollution des sols**, par les producteurs d'engrais et produits chimiques agricoles; et producteurs de la filière porcine.
- L'amélioration du reporting sur la gestion de l'eau et des forêts, coordonné par le Climate Disclosure Project (CDP), selon les questionnaires thématiques dédiées adressés aux sociétés pour rendre compte de leurs objectifs, stratégies et réalisations. Le Groupe LBP AM, qui utilise ces données dans le cadre de leurs analyses pour le dialogue avec les entreprises sur le sujet de la déforestation notamment, encouragent les sociétés à renseigner ces questionnaires par le biais de la « Non Disclosure Campaign » sur les thématiques Forêts et Eau.
- La déforestation dans la chaîne d'approvisionnement automobile, dans le cadre d'un Groupement d'investisseurs coordonnés par Storebrand AM en partenariat avec Rainforest Action Norway afin d'échanger avec les différents maillons de la chaîne de valeur de la filière.
- Dans les prochains mois, le Groupe LBP AM rejoindra également l'engagement coordonné par **ShareAction** sur le sujet de la préservation des sites de biodiversité sensibles et sur l'utilisation de produits chimiques en agriculture, et **l'initiative** *Nature Action 100* coordonnée par plusieurs réseaux d'investisseurs.

COORDINATEUR	THÈME DE L'ENGAGEMENT	②			
CERES	Production responsable de matières premières et lutte contre la déforestation	3	⊕ Ā,		
FAIRR	Protéines durables	3	₩ Ā.		
	Aquaculture durable et sourcing responsable de nourriture aquacole		⊕ ≛,		
	Utilisation responsable des antibiotiques et antimicrobiens (élevage)		₩ ₹	-51 P	
Coalition d'investisseurs Rainforest Action	Biodiversité et pollution				
	Déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile	3			
CDP	Reporting – Questionnaire « Forêts »				
CDP	Reporting – Questionnaire « Eau »				
ShareAction	Utilisation de produits chimiques agricoles				
à venir	Protection des sites classés « Patrimoine mondial de l'UNESCO »	3			
Nature Action 100 à venir	Nature Action 100 (Biodiversité)	3			

Ce dialogue s'articule avec notre politique de vote. Dans le cadre de cette-dernière, le Groupe LBP AM:

- peut soutenir les résolutions d'actionnaires et participer à des dépôts de résolution contribuant au déploiement de ses attentes biodiversité;
- peut **s'opposer à certaines résolutions** déposées par le management **en cas de controverses importantes en matière environnementale**;
- est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la **stratégie environnementale holistique des sociétés, spécifiant les objectifs biodiversité associés,** ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie via des résolutions « say-on-nature ».

4. **Engagements sur les droits humains**

Le Groupe LBP AM s'engage à respecter les Droits humains* internationalement reconnus (« Droits humains ») dans l'ensemble de ses activités d'investissement, conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes directeurs »), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (« les UNGP ») et aux dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (« UNGC »).

Afin de mettre en œuvre cet engagement, nous nous efforçons de mettre en œuvre les standards de conduite responsable des entreprises en matière de Droits humains tels que décrits dans les lignes directrices précitées.

Cet engagement constitue également une exigence pour nos relations d'affaires, en premier lieu desquelles les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous nous engageons ainsi en faveur du respect des droits humains via un engagement actif pour inciter les entreprises investies à **identifier**, **évaluer**, atténuer et remédier ainsi que mettre en œuvre un suivi et un reporting de leurs impacts sur les personnes.

Le Groupe LBP AM exprime ses attentes actionnariales relatif aux droits humains par le biais d'un dialogue bilatéral ou collaboratif régulier et cohérent avec les sociétés investies.

Ainsi, le Groupe LBP AM participe à des initiatives d'engagement, bilatérales ou collectives, qui promeuvent les démarche de diligence raisonnable en matière de droits humains par les entreprises, leur permettant d'identifier leurs risques d'impacts saillants sur les droits humains, par exemple:

- Advance, organisé par les Principles for Responsible Investment (PRI): Advance est une initiative collaborative où les investisseurs institutionnels travaillent ensemble pour agir sur les Droits humains, via la mise en œuvre d'une diligence raisonnable, conforme aux attentes des UNGP et des Principes directeurs de l'OCDE.
- Corporate Human Rights Benchmark (CHRB), organisé par Investors Alliance for Human Rights: Le CHRB fournit un aperçu comparatif des entreprises, en examinant leurs politiques, processus et pratiques en matière de droits humains et de diligence raisonnable. Les investisseurs s'engagent auprès d'une ou plusieurs entreprises afin de promouvoir le renforcement du devoir de diligence des entreprises en vue de protéger et de respecter les droits humains dans l'ensemble de leurs activités.
- Coalition contre le travail forcé et le travail des enfants, avec Le Forum de l'Investissement responsable (FIR) et Ressources humaines sans frontières (RHSF): cette coalition vise à soutenir la lutte contre le travail forcé et travail des enfants partout dans le monde. La coalition se mobilise pour que l'exercice du devoir de vigilance contribue effectivement à réduire les risques pour les personnes et ce grâce à un dialogue constructif entamé avec les entreprises. Dans ce cadre, les entreprises engagées sont évaluées sur la base d'une grille d'analyse coconstruite par

^{*} Les Droits humains sont définis comme l'ensemble des normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel, ou de tout autre état. Ils incluent également le droit international humanitaire. Dans le cadre de la politique normative de LBP AM et Tocqueville Finance, une attention particulière sera apportée aux droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les conventions fondamentales de l'OIT.

les investisseurs participants et RHSF. L'objectif est de souligner les points de renforcement possible des entreprises sur ces deux sujets et de les accompagner dans la mise en œuvre des meilleures pratiques.

Nous participons également à plusieurs initiatives qui portent une attention particulière aux risques saillants propres à certains secteurs, par exemple:

- Initiative collaborative sur les entreprises du secteur des soins de santé, avec l'UNI Global Union: l'UNI Global Union est une fédération syndicale internationale des industries de services. Travaillant plus spécifiquement sur le secteur des soins et des maisons de retraite, l'UNI Global Union est à l'initiative d'une coalition ayant pour objectif d'engager les entreprises du secteur afin de promouvoir le renforcement des pratiques, notamment en matière de traitement des personnes âgées et de conditions de travail. En 2022, le Groupe LBP AM est devenu signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition.
- Initiative collaborative sur les entreprises du secteur des télécommunications, organisé par Investor Alliance for Human Rights et Rating Digital Rights: Ranking Digital Rights est un programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications et étudie la maîtrise des impacts de ces entreprises sur les droits humains, notamment sur le droit à la vie privée et sur la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir de meilleures pratiques en matière de respect des droits humains.
- Initiative collaborative sur les entreprises du secteur pharmaceutique, organisé par la fondation Access to Medicine: Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access-to-Medicine évalue les entreprises du secteur pharmaceutique sur leur capacité à favoriser l'accès aux médicaments et aux soins, notamment pour les populations les plus vulnérables, via la recherche et le développement, les politiques tarifaires ou encore les politiques de propriété intellectuelle. Effectuant un classement tous les deux ans des plus grandes entreprises du secteur sur ces aspects, la Fondation regroupe des investisseurs afin d'engager les entreprises et de les inciter à renforcer leurs pratiques.

Enfin, les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans apporter de mesures correctives et de remédiation effectives, les Principes directeurs de l'OCDE, les UNGC et les UNGP, ou pour

lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent ou contribuent à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM, font l'objet d'une action du Groupe LBP AM pour réduire le risque de violations continues et futures des normes. La nature et l'organisation des diligences et des délibérations pour ce faire sont définies dans la politique normative du Groupe LBP AM.



Ces engagements **s'articulent avec notre politique de vote.** Dans le cadre de cette-dernière, le Groupe LBP AM:

- peut soutenir les résolutions d'actionnaires déposées en assemblées générales et peut participer à des dépôts de résolution dans la mesure où elles contribuent à ses objectifs en matière de respect des droits humains;
- peut s'opposer à certaines résolutions déposées par le management en cas de controverses droits humains importantes.



NOS ACTIONS DE PLAIDOYER ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

NOS ACTIONS DE PLAIDOYER ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

En cohérence avec son engagement envers les 6 Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le Groupe LBP AM étend ses **démarches d'engagement auprès des régulateurs financiers et des organisations professionnelles financières**, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché, dans les réglementations et des normes spécifiques propices à la finance durable.

THÈMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT
**	AFG Enertis, vivoustr poor demois	AFG: Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) en est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. Le groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. D'autres collaborateurs du groupe LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG.	 Adhésion à une organisation de place Siège au sein de comités
	AMF	AMF: Le groupe LBP AM est membre de la commission consultative climat et finance durable, qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022. À cette occasion, le groupe LBP AM a activement participé au développement de la position de la commission sur les say-on-climate.	• Siège au sein d'une commission
*	& Ceres	Le Ceres est un organisme américain ayant pour mission d'encourager le dialogue entre les investisseurs, les entreprises afin d'agir sur les problèmes de durabilité. Le groupe LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisés par le CERES: « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ».	 Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives
\$	Chaire Finance Durable et Investissement Responsable	La Chaire Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR) a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, le groupe LBP AM assure la Présidence de la Chaire.	• Soutien à la recherche académique
\$	Euosif	Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen — englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. Le groupe LBP AM participe notamment à des groupes de travail sur la classification des produits financiers.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail

NOS ACTIONS DE PLAIDOYER ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)				
THEMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	
©	FARR A COLLER INITIATIVE	Le Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR) est une initiative qui vise à faire évoluer le secteur de l'agriculture animale. Le groupe LBP AM participe aux groupes de travail et campagnes d'engagement collaboratives suivantes: aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	
¥	Finance for Biodiversity Reage	Finance for Biodiversity Foundation: depuis 2022, le groupe LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail suivants: mesure d'impact Biodiversité, engagement actionnarial autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité, actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Signataire d'un pledge 	
₩	TORUM FOUR PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	Le Forum pour l'investissement Responsable (FIR) a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. Le groupe LBP AM a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR à LBP AM) et Nicholas Vantreese (responsable RSE à La Banque Postale) ont été réélus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena est l'une des viceprésidente. Le groupe LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives sur le say-on-climate, l'économie circulaire, le travail forcé et travail des enfants.	 Adhésion à une organisation de place Siège au sein du conseil d'administration Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	
*	FRANCE	France Invest est une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée, et dont le groupe LBP AM est membre de la Commission Sustainability. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail 	
₽	() GFANZ	GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, le groupe LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».	• Participation à des groupes de travail	

ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU GROUPE LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT
₽	IIGCC Transit Contract Contrac	The Institutional Investors Group on Climate Change est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres du Groupe LBP AM participent aux consultations et aux groupes de travail.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail
İij	CGN ICGN	The International Corporate Governance Network est un réseau de professionnel qui a vocation à promouvoir les normes de bonne gouvernance. Le groupe LBP AM a rejoint le réseau début 2023.	• Adhésion à une organisation de place
₩	INSTITUT SEINANCE DURABLE	L'Institut de la Finance Durable (IFD) (anciennement Finance for Tomorrow) est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. Le groupe LBP AM est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et des groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité & Déforestation.	 Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail Participation à des campagnes d'engagement collaboratives
~	INVESTOR ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS AN INITIATIVE OF ICCS	The Investor Alliance For Human Rights a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. Le groupe LBP AM participe aux groupes de travail sur « Corporate Human Rights Benchmark » et « Rating Digital Rights ».	 Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail
℃	The Net Zero Asset Managers initiative	The Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) est une initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le groupe LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance.	• Adhésion à une organisation de place
₩ ₩	PRI Projects for Recognishe	Les Principles for Responsible Investment (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, le groupe LBP AM participe aux groupes de travail et aux actions d'engagement collaboratives sur les thématiques suivantes : responsabilité fiscale, la production de matières premières responsable, droits humains, plastique.	Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail



GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) du Groupe LBP AM mettent à disposition sur leur site Internet un document appelé « Politique de gestion des conflits d'intérêts », qui décrit le dispositif mis en place afin d'identifier, de prévenir, et de gérer les conflits d'intérêts qui se posent entre, d'une part, le Groupe LBP AM, les personnes placées sous son autorité ou agissant pour son compte ou toute autre personne directement ou indirectement liée par une relation de contrôle et, d'autre part, ses clients, ou bien entre deux clients, lors de la fourniture de tout service d'investissement ou de tout service connexe ou d'une combinaison de ces services.

Concernant la gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de l'activité de vote aux assemblées générales, plus de précisions sont données dans le chapitre V de la **politique de vote du Groupe LBP AM.**



TRANSPARENCE SUR NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Les SGP du Groupe LBP AM publient annuellement un rapport d'engagement actionnarial rendant compte de l'application de la présente politique d'engagement actionnarial. Ce dernier est disponible sur le site internet de:

- ► LBP AM dans la catégorie « Actualité » « Publications & Rapports »
- ► TFSA dans la catégorie « toutes nos actualités » « publications »

Dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes, le détail des votes instruits pour chaque fonds ouvert pour lesquels le Groupe LBP AM vote est mis à disposition en ligne 7 jours après chaque assemblée générale au lien suivant :

http://vds.issgovernance.com/vds/#/NDY5MA==

Le Groupe LBP AM se réserve la possibilité de pré-déclarer certains de ses votes, après analyse au cas par cas de l'opportunité de cette décision dans la conduite d'un engagement.



https://www.lbpam.com https://www.tocquevillefinance.fr

La Banque Postale Asset Management (LBP AM à partir du 1er juillet 2023)

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 096 204,80 euros Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031 code APE 6630Z N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

Tocqueville Finance

Société Anonyme au capital de 2 520 547,80 euros Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris Immatriculée sous le n° 381 652 072 RCS Paris Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-91012